

L'indigestion ne guette pas la démocratie

Neuf objets au menu de la votation populaire du 18 mai prochain, sept initiatives et deux référendums, ces deux derniers n'en faisant qu'un portant sur la réforme de l'armée. La preuve, diront les sceptiques de la démocratie directe, qu'il y a abus dans l'usage des droits populaires. Erreur: ces dernières années, le recours à l'initiative a plutôt fléchi. Et ce cumul impressionnant reste exceptionnel: il faut remonter à 1866 pour trouver une votation aussi chargée.

En vérité, c'est la conjugaison de deux raisons qui provoque une telle concentration d'objets soumis au suffrage populaire. Selon la Chancellerie fédérale, les élections d'octobre interdisent de placer une votation en septembre ou en novembre. L'argument est discutable: le risque est-il plus grand que le citoyen confonde l'enveloppe électorale avec celle concernant la votation ou qu'il se sente dépassé par le nombre des questions posées en mai?

Par ailleurs, les contraintes légales ne permettent pas aux autorités de temporiser à l'infini avant de soumettre au scrutin les initiatives populaires. Le Parlement porte aussi une part de responsabilité. Soit il néglige de prendre une position rapidement sur une demande simple - l'initiative pour quatre dimanches sans voiture a été déposée en mai 1998. Soit il décide d'élaborer un contre-projet et, miné par ses divisions, s'enferme dans un interminable débat - l'initiative pour des loyers loyaux date de mars 1997.

Voilà deux objets dont le sort aurait pu être réglé plus tôt. En temporisant, le Parlement dévalorise le droit d'initiative.

Reste que le menu du 18 mai est copieux et que sa digestion s'avère difficile. Les partis ne sont pas prêts à se défaire des moyens qu'ils réservent à l'échéance électorale d'octobre. Quant aux médias, le foisonnement rend ardue leur tâche d'information. Mais l'exercice n'en devient pas pour autant impossible. La capacité de compréhension des citoyennes et des citoyens est plus développée que ne le pensent les esprits préoccupés par la qualité de la démocratie, souvent partisans d'une réduction des droits populaires. Au pire, celles et ceux qui se sentent dépassés peuvent toujours se référer aux mots d'ordre des partis et des organisations d'intérêt.

L'évolution de l'exercice de la démocratie directe nous paraît plus préoccupante. Avec la généralisation du vote par correspondance, la récolte des signatures exige des moyens tels que le droit d'initiative risque de devenir le privilège presque exclusif des grandes organisations. Des grandes organisations qui précisément n'ont guère besoin de ce moyen d'expression pour faire valoir leur point de vue. Des grandes organisations qui pèsent de tout leur poids financier lors des campagnes référendaires. Plus qu'une votation exceptionnellement chargée, ce déséquilibre met en péril la fonction des droits populaires et l'authenticité de l'expression démocratique. JD

Sommaire

Assurance maladie: Erreur de diagnostic (p. 2)

Banque Cantonale Vaudoise: Fin du black-out (p. 3)

Impôts: Le fardeau des Suisses (p. 4)

Interview: François Marthaler croit encore à une réforme fiscale écologique (p. 5)

Forum: Pacte mondial de l'ONU: L'autorégulation ne suffit pas (p. 6)

Esprit d'entreprise: *Alinghi*, Piccard et la culture suisse (p. 7)

Erreur de diagnostic

L'UDC fait dans le boniment du marchand à la sauvette, brillant mais menteur. Elle promet une réduction de 20 % des primes grâce à son initiative populaire. Pascal Couche-pin, nouveau responsable de la santé, reste plus prudent: «Je me donne quatre à cinq ans pour freiner la hausse des coûts de la santé». C'est pourquoi il se réjouit des récentes décisions de la Commission de la sécurité sociale et de la santé du Conseil des Etats (CSSS).

La CSSS remet l'ouvrage sur le métier après le rejet par le Conseil national de la révision de la Loi sur l'assurance maladie: l'UDC et une partie des radicaux avaient délibérément chargé le bateau pour mieux le faire couler. Elle reprend l'idée de supprimer l'obligation faite aux assurances de rembourser toutes les prestations des fournisseurs de soins reconnus. Nouveauté: les assureurs devront contracter avec un minimum d'entre eux, nombre fixé par les can-

tons en fonction de leurs besoins. Cette solution combine un élément de concurrence - les assurances choisissent les prestataires - avec une planification quasi soviétique. Les médecins en place bénéficieraient d'un délai transitoire de quatre à six ans avant de subir la loi des assurances, mais pas les nouveaux praticiens. On voit mal comment une pareille chimère pourrait survivre puisque l'inadéquation entre l'offre et le besoin est programmée.

De plus, la CSSS tente de désamorcer l'initiative socialiste, en votation en mai prochain, en introduisant un plafonnement des primes en fonction du revenu.

Tenter de résoudre le problème des coûts de la santé en limitant le nombre des prestataires autorisés ou en mettant ces derniers en concurrence, c'est faire l'impasse sur le cœur du problème, à savoir la qualité et la nécessité des diagnostics et thérapies disponibles. De nombreuses études montrent de manière convaincante que trop d'actes mé-

dicaux et de médicaments ne produisent pas les effets prétendus. Un seul exemple. La thérapie hormonale contre les effets de la ménopause, prescrite pour abaisser le taux de cholestérol et augmenter la densité osseuse, provoquerait en réalité plus d'infarctus et accroîtrait le risque de cancers du sein et d'embolies. L'interventionnisme médical et les pseudo-nouveautés pharmaceutiques coûtent cher. Tout un champ d'investigation est à développer pour mieux encadrer les pratiques de soins.

Par ailleurs la LAMal, en favorisant la médecine de groupe et les réseaux de soins (DP 1534 et 1535) et en autorisant des primes plus basses, contribuerait significativement à la maîtrise des coûts. *jd*

Documentation détaillée sur les médicaments et les thérapies sur le site de la fondation Cochrane: www.cochrane.org

Etranger

Le droit international et la guerre contre l'Irak

Nous avons pour règle à *Dominique Public* de ne pas comment la politique internationale. Ce n'est pas faute d'intérêt; nous en suivons les péripéties et elle nous concerne aussi, malgré le retrait et la neutralité de la Suisse. Mais pour en parler en connaissance de cause nous manquons d'informations directes. Nous nous abstenons par manque de sources propres. Comment toutefois échapper à cette obsédante atmosphère de guerre préparée, au-delà de la position du Conseil fédéral prudente et correcte?

La seule source directe que nous ayons, un peu par hasard, est un contact avec des Irakiens, vivant en Irak même, et qui disent leur aspiration à voir disparaître, même s'il en coûte, Saddam Hussein, un satrape bourreau de son propre peuple. Et pourtant la guerre an-

noncée n'est pas présentée comme une guerre de libération, mais comme une guerre préventive dont le but serait de détruire un arsenal dangereux. L'enjeu est celui de la capacité du droit international à imposer ses règles aux puissances qui s'affrontent. Certes, personne n'assimile le Conseil de sécurité de l'ONU à une cour de juges et de sages disant le droit. Mais c'est un lieu de confrontations policées et d'ébauche de réglementation pacifique des conflits. L'actuel *forcing* des Etats-Unis le met à mal.

Le moment choisi contredit le partage des responsabilités internationales. Depuis plusieurs années, Saddam Hussein défie l'ONU dont il a renvoyé les inspecteurs. Qu'il soit un truqueur, un tyran dangereux, personne n'en doute! Mais à la tête d'un pays de très moyenne puissance (vingt-deux

millions d'habitants, dont une forte minorité kurde jouissant d'une autonomie de fait), surveillé étroitement par avions et satellites, limité par un embargo dans sa productivité économique, épuisé par deux guerres, Saddam Hussein voit sa capacité de nuisance restreinte. Qu'il fasse l'objet d'un contrôle rigoureux! Mais qu'est-ce qui justifie une guerre préventive? La mise en lumière des problèmes irakiens est une initiative unilatérale du président des Etats-Unis. Le droit international en souffre.

L'intervention militaire est déjà décidée. «Les dés sont jetés», a déclaré la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey. Dès lors, la mise en avant du travail des inspecteurs devient une parodie. L'ONU est instrumentalisée. Les inspections sont tolérées le temps nécessaire à la mise en place du dispositif mili-

taire. L'ONU est ridiculisée, cyniquement par Saddam Hussein, hypocritement par Bush.

Enfin, un principe essentiel du droit est le respect de la proportionnalité. Or la guerre, dont on peut penser qu'elle ne sera pas une guerre en dentelles, mais précédée de frappes aériennes fortes, et cause de pertes humaines lourdes, devrait être l'ultime recours. A supposer, ce qui est vraisemblable, que Saddam Hussein cache quelques laboratoires préparant des armes biologiques ou chimiques, la guerre est-elle proportionnée à leur neutralisation?

L'arbitraire du moment choisi, la comédie des inspections faux-semblants pour une décision déjà prise, la disproportion des moyens, affaiblissent regrettablement et durablement l'ébauche «onusienne» de droit international. *ag*

Fin du black-out

Le rapport Bernasconi a, enfin, enclenché le compte des minutes de vérité. Le conseil d'administration a licencié avec effet immédiat quelques responsables encore en fonction. Le Conseil d'Etat a déposé une plainte pénale et admis le principe de la constitution d'une commission d'enquête parlementaire que tous les partis requièrent.

Deux questions n'ont pas été totalement éclaircies lors de ces premières révélations.

Quels sont les justes motifs qui ont poussé le conseil d'administration à procéder à des licenciements immédiats, sans indemnités de départ ? La sanction est d'autant plus forte que les noms ont été livrés aux médias. Faute grave, a-t-il été affirmé. Mais laquelle plus précisément ? Car il est évident que cette mesure brutale a été prise en connaissance de cause par l'organe qui, aujourd'hui, est le seul à connaître, de l'intérieur, les dossiers. Or ce jugement implique la responsabilité des supérieurs de ces

mêmes licenciés, sans l'aval desquels ils n'auraient pas agi. Car le conseil d'administration ne précise pas si leurs fautes étaient individuelles et commises à l'insu de leur hiérarchie. Ipso facto, cette dernière est non pas déclarée mais jugée responsable.

La deuxième question est celle qui avait été soulevée par *Domaine Public* et qui nous avait valu, sous la signature d'un des directeurs aujourd'hui licencié, une menace de plainte péna-

le (voir encadré). Après la décision de sous-estimer en 96-97, (par une évaluation en pourcents des crédits à risque) la BCV n'a pas engagé une politique de rigueur lui permettant à terme de retrouver des marges assurant de meilleures provisions. Elle a poursuivi une politique d'expansion que révèle le gonflement de ses frais de personnel, y compris la distribution de généreux bonus à ses cadres et de dividendes à des actionnaires qui ne les méritaient pas, vu

la situation réelle. Cette absence de rigueur a obligé la banque à dissoudre des réserves générales pour financer, par un compte des résultats amélioré, le besoin de provision, avant d'être obligée de recourir aux augmentations du capital social que l'on sait. Cette fuite en avant révèle non pas une faute unique (celle de 96-97), que le rapport Bernasconi a mise en évidence, mais une faute répétée et confirmée. Cette stratégie pouvait satisfaire l'orgueil des dirigeants, mais elle servait aussi, par l'effet des bonus généreux, leur intérêt personnel. *ag*

L'honnêteté intellectuelle et l'honnêteté comptable

Extrait de la lettre de la BCV adressé à *Domaine Public* (DP 1505) et publiée le 15 février 2002. Elle est signée par l'un des directeurs aujourd'hui licencié.

« ... Vous insinuez que la banque aurait "dissous des réserves au profit du compte de résultats, avec pour effet de donner à l'observateur peu attentif l'image d'une situation financière améliorée".

Cette accusation est grave car vous sous-entendez que la banque aurait falsifié ou arrangé ses comptes pour cacher sa situation réelle. De telles assertions sont intolérables et portent gravement atteinte à notre crédit. Tout au plus pourrions-nous comprendre que vous ne maîtrisez pas les règles comptables de base, mais ceci ne vous affranchissait pas du devoir de vous renseigner, ne serait-ce que par honnêteté intellectuelle avant de publier votre article. » ■

Peine de mort

Ryan et Badinter : des chemins différents vers l'abolition

Le nom de l'ancien gouverneur de l'Illinois, George Ryan, entrera peut-être dans l'histoire de l'abolition de la peine de mort. Sa décision de commuer la peine de cent soixante détenus, actuellement dans le couloir de la mort, en prison à vie a fait en tout cas la une de l'actualité. Le nom de Robert Badinter, Garde des Sceaux au moment de l'abolition en France, est déjà entré dans l'histoire. Tout oppose pourtant le républicain religieux et l'avocat socialiste.

Maître Badinter s'était rendu célèbre en plaidant contre la peine de mort. Le symbole de son combat restera Patrick Henry, assassin d'enfant, qui réclamait lui-même la mort pour le crime dont il était coupable. Badinter a réussi le tour

de force de convaincre les jurés des Assises qu'ils ne pouvaient pas prendre la décision de tuer un homme. La décision des jurés de Troyes constituait en quelque sorte un prélude au vote de 1981. L'interdiction de la peine de mort a aujourd'hui valeur d'une règle de droit dans la plupart des pays européens. En Suisse, la prohibition du châtiment capital figure dans la nouvelle Constitution fédérale (art. 10 al. 1).

George Ryan, membre du même parti que le président George W. Bush, n'a rien d'un militant d'Amnesty International. Au contraire, il continue sans doute à penser, comme la majorité de ses compatriotes, que la peine de mort reste un châtiment juste pour certains crimes. Il condamnerait pro-

bablement à mort Patrick Henry. Sauf s'il existait un doute sur sa culpabilité. Or, treize condamnés à mort exécutés en Illinois en 2001, ont été innocentés par des contre-enquêtes. Le 12 janvier 2003, après la découverte de quatre nouvelles erreurs judiciaires, G. Ryan prononce la grâce de tous les détenus encore dans le couloir de la mort.

Les milieux abolitionnistes ont investi, à raison, beaucoup d'argent dans des études permettant de refaire les enquêtes des affaires où une peine de mort avait été prononcée. Grâce notamment aux progrès en matière d'identification (ADN), ces équipes ont pu innocenter de nombreux condamnés; il n'était pas trop tard pour tous. Les Etats-Unis connaissent un système pénal où la condamnation est fon-

dée sur la preuve de la culpabilité et non sur l'intime conviction; dès lors, l'idée que «des hommes risquent d'être soumis au châtiment absolu au nom d'une culpabilité qui n'est pas absolument prouvée»¹ est d'autant plus insupportable. Un jour, peut-être la Cour suprême considérera que le caractère irrémédiable de la peine de mort rend ce châtiment inconstitutionnel vu le risque important d'erreurs judiciaires. Au bout du chemin, il y a quelque espoir que le résultat américain soit le même que l'euro-péen. *ad*

¹Extrait d'une lettre de A. Camus au Président Coty, in Arthur Koestler/André Camus, *Réflexions sur la peine capitale*, Folio 2002
R. Badinter *L'abolition*, Fayard 2002

Le fardeau des Suisses

Berne répond au ras le bol des Suisses par un rapport tout en nuances. Les impôts pèsent moins lourd, mais les autres prélèvements augmentent. Les entreprises tirent plus facilement leur épingle du jeu.

La Suisse devient toujours plus «eurocompatible». De la taxe communale aux cotisations du deuxième pilier, tous les prélèvements obligatoires avoisinent 41% du PIB. C'est un point de moins que la moyenne des

Tableau 1

	1977	2000
Revenu	50000	92000
Impôts directs	7000	12000
TVA	1100	3500
Chômage	--	1400
2ème pilier	2500	5500
Ass. maladie	900	4600

pays de l'Union européenne. La progression est nette depuis les années nonante. Cette évolution globale cache évidemment de nombreuses différences. Le rapport bernois ne peut décrire la situation individuelle de chacun. Il trace malgré tout quelques pistes intéressantes de diversification.

Le Suisse moyen

Pour illustrer l'évolution des prélèvements obligatoires¹, on suit la situation d'un contribuable représentant le portrait-robot du Suisse moyen, marié sans enfant. Pour faciliter la lecture nous arrondissons généreusement tous les chiffres et relevons les postes les plus significatifs (cf. tableau 1). Au total, l'ensemble des prélèvements résultant d'une obligation légale a progressé plus rapidement que le revenu de notre Suisse moyen (cf. tableau 2).

On constate donc un alourdissement significatif du reve-

nu de quatre points. Mais ce n'est pas à cause des impôts. Leur ponction sur le revenu baisse de 0,8%. La faute en revient à l'assurance chômage et surtout à l'assurance maladie. On voit donc d'évidence où doit se situer le débat sur l'équité des prélèvements obligatoires.

Les épargnés

Les entreprises s'en sortent mieux que le contribuable moyen. L'étude n'a pas établi de portrait-robot pour calculer la ponction sur une entreprise moyenne. L'exercice est quasiment impossible. Car, à la différence d'une personne physique qui subit définitivement le poids des prélèvements obligatoires, l'entreprise répercute la charge sur le

Tableau 2

	1977	2000
Prélèvements en francs	15400	32000
% du revenu	30,7	34,7

client consommateur d'une manière plus ou moins facile. Cela dépend de la situation du marché. L'étude n'a donc retenu que l'impôt sur les bénéfices supportés définitivement par l'entreprise. La situation

est très différente d'un canton à l'autre. On retiendra, pour l'exemple (cf. tableau 3), l'évolution dans quelques capitales cantonales de la taxation d'une entreprise réalisant un bénéfice de 30000 francs (valeur 1977).

Tableau 3

	1977	2000
En % du bénéfice		
Zurich	38.1	25.5
Berne	32.8	19.3
Lausanne	28.7	26.5
Genève	32.4	24.8
Zoug	25.0	17.1
Sion	33.2	27.3
Fribourg	26.4	26.2

Le rapport relève que les entreprises suisses s'en sortent mieux que leurs concurrentes européennes. On constatera aussi que celles de Zoug cumulent les avantages. Sans oublier, pour revenir en Suisse romande, l'effort considérable consenti depuis 1977 par Genève en faveur de ses entreprises. at

¹Evolution de la charge fiscale en Suisse de 1970 à 2000. Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat Vallender (rad. AR) du 14 décembre 1998 (98.3576).

Fabrique de DP

Anne Caldelari est la nouvelle responsable administrative de notre hebdomadaire. Après des études en Lettres, elle a été documentaliste au Musée Olympique. Elle a aussi travaillé pendant cinq ans au sein de la librairie *Basta!* à Lausanne. Elle remplace Isabelle Gavric-Chapuisat, que nous remercions chaleureusement. Nous lui adressons tous nos vœux pour son avenir professionnel. ■

François Marthaler croit encore à une réforme fiscale écologique

Il faut des taxes susceptibles de modifier les comportements nuisibles pour la nature et pour l'ensemble de la société. François Marthaler, député Vert au Grand Conseil vaudois, regrette l'échec de la consultation du projet pour une réforme fiscale écologique présentée en 2002. Auteur du postulat à son origine, il aurait souhaité une confrontation politique sur les principes et le cadre du projet. Malheureusement, le débat n'a pas eu lieu et la réforme semble maintenant compromise, victime de l'opposition menée par la droite.

Cependant, François Marthaler, père de La Bonne Combine à Lausanne – magasin voué au marché de l'occasion via la réparation et la récupération – et responsable d'un Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité (BIRD), ne perd pas tout espoir. Il nous explique les fondements de la fiscalité écologique ainsi que les raisons de son urgence. Et comment elle pourrait contribuer à l'assainissement des finances cantonales.

DP: Qu'est-ce que la fiscalité écologique?

FM: Tout d'abord, la fiscalité écologique s'attaque aux comportements dommageables pour l'environnement. Elle répond au principe du «pollueur-payeur» inscrit dans la Loi sur la protection de l'environnement (LPE). Elle ne frappe pas directement les revenus.

On sait que les mesures coercitives (l'interdiction des phosphates par exemple), aussi bien que les normes techniques (les valeurs limites d'émission notamment), sont peu efficaces et génèrent des coûts importants en raison des contrôles néces-

saires. Voilà pourquoi il faut des mesures incitatives destinées à modifier les comportements plutôt qu'à les réprimer. C'est le fond du projet que nous avons présenté.

Ces mesures visent trois objectifs ou trois «dividendes»: la protection de l'environnement; le maintien et la création d'emplois – par la diminution de la fiscalité directe qui pèse sur le travail – et le progrès technologique, à l'exemple de l'Allemagne qui est à la pointe dans ce secteur.

- Le principe du pollueur-payeur est-il «anti-social»?

- Il est vrai que la fiscalité directe classique perçue sur le revenu joue un rôle essentiel dans la redistribution de la richesse. Or, la fiscalité écologique peut l'affecter. Des correctifs sont donc nécessaires. Mais ce n'est pas pour autant qu'il faut y renoncer. Dans le domaine des déchets, on pourrait fixer un volume minimum incompressible «gratuit» et taxer ensuite surplus.

- Que dites-vous de la «neutralité financière» du projet?

- C'est le fruit d'un compromis politique et c'est une des raisons de son échec. Nous voulions un débat politique sur les principes de la réforme et non pas des mesures chiffrées encore prématurées. Surtout quand on sait que, du point de vue économique, il est faux de dire que la «neutralité financière» – c'est-à-dire l'absence d'augmentation de la charge fiscale – est une condition indispensable à la réussite d'une réforme écologique. Bien au contraire, les nouvelles recettes sont les bienvenues. Elles peuvent servir à la

réalisation de projets d'intérêt public, à la réduction de la dette de l'Etat ou être redistribuées à l'ensemble de la population. D'ailleurs, la redistribution *per capita* est un moyen de garantir la neutralité. C'est le cas de la taxe bâloise sur l'électricité ou de la taxe fédérale sur les COV ou sur le CO₂ réparties via les primes LAMal.

- Le montant de la taxe est-il dissuasif?

- Non. D'ailleurs, il ne faut pas parler d'effet dissuasif, mais incitatif. Ce n'est pas le montant de la taxe qui est décisif, mais son introduction car elle fournit un signal clair aux consommateurs: en polluant moins on paie moins.

Par contre, on s'est rendu compte que le mode de perception de la taxe est important. Plus il sera exact et précis, et écartera la possibilité de tricher, plus les gens seront prêts à changer leurs comportements. Le cas de la province de Namur, en Belgique, est significatif. Depuis la mise en service d'un système relevant le poids des déchets, leur quantité a diminué davantage que si on s'était limité à une taxe au sac qui tient compte exclusivement de leur volume.

- Pourquoi une fiscalité écologique est-elle indispensable?

- Revenons aux déchets. Nous en produisons de plus en plus. C'est vrai qu'en trente ans nous avons développé nos capacités de recyclage, mais en même temps nous avons doublé le volume de nos déchets alors que le PIB a connu une certaine stabilité. Une fiscalité écologique favoriserait le recyclage et réduirait la production de déchets,

voire la pollution et les atteintes à la nature, sans pénaliser pour autant la croissance.

- De quelle croissance parlez-vous?

- Je parle d'une croissance qualitative que le PIB ne peut pas comptabiliser. Différente d'une croissance purement quantitative qui gaspille les ressources et crée des inégalités. Je pense à des biens immatériels, à la culture notamment. C'est pour cela qu'il faut encourager un autre modèle économique et envisager un autre genre de richesse. C'est absurde d'être contre la croissance, voire le développement, par principe. Et puis chacun est libre de ses choix de consommation et peut – doit – contribuer à cette croissance qualitative.

- Comment comptez-vous ressusciter une réforme qui sommeille actuellement au fonds d'un tiroir?

- Il n'est plus possible d'assainir les finances publiques vaudoises, qui sont dans un état désastreux – le déficit structurel s'élève vraisemblablement à 250 millions de francs par an – par le seul biais des économies. Il faudra donc renoncer à un certain nombre de tâches assumées par l'Etat, selon les souhaits de la droite. En échange, on pourra négocier l'introduction de la réforme fiscale qui produira des recettes nouvelles et des gains écologiques et économiques considérables. Je pense qu'il est possible de dégager une majorité solide prête à soutenir ce projet. Bref, ce serait une indication forte pour l'avenir du canton.

propos recueillis par *md*
revus par F. Marthaler

Pacte mondial de l'ONU: L'autorégulation ne suffit pas

Michel Egger

Responsable de la politique de développement auprès de la *Communauté de travail*
Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain - Helvetas - Caritas

Le Pacte mondial (*Global Compact*) de l'ONU a le vent en poupe. Plus de six cents firmes y participent déjà, dont huit suisses parmi lesquelles *ABB* et *Novartis*. Lancée en juillet 2000 avec le soutien de la Chambre de commerce international (CCI), cette initiative veut encourager une forme globale de citoyenneté d'entreprise. Les sociétés qui y adhèrent s'engagent à respecter neuf principes universels en matière de droits de l'homme, de normes sociales et de protection de l'environnement.

La Suisse soutient le Pacte mondial

Pour le secrétaire général de l'ONU Kofi Annan, l'objectif est double. D'une part, contribuer au développement durable à travers la valorisation des «bonnes pratiques» et l'échange d'expériences entre divers acteurs. D'autre part, répondre aux critiques des mouvements anti-mondialisation qui s'opposent à la libéralisation des marchés.

La Suisse appuie ce partenariat public-privé. La Direction pour le développement et la coopération (DDC) finance une partie de son secrétariat. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) a soutenu fin octobre une grande journée de promotion pour l'industrie suisse. Et la fondation *Novartis* y a consacré une partie de son séminaire annuel.

On sait le rôle crucial des multinationales dans le commerce mondial. On connaît l'impact social et environne-

mental - loin d'être toujours positif - de leurs activités. On ne peut donc, a priori, que se féliciter d'une initiative visant à étendre leur responsabilité au-delà des intérêts de leurs actionnaires et à changer durablement leurs pratiques.

Le Pacte n'est pas une structure de régulation

La question est cependant de savoir si le Pacte mondial est le bon instrument pour cela, un moyen vraiment crédible, effectif sinon efficace et conforme

aux buts de l'ONU. On peut, hélas, sérieusement en douter. D'abord,

ses normes sont vagues et ses critères d'admission plus que laxistes, au point qu'en font partie des entreprises connues pour leurs violations de ces principes. Ensuite, il ne comprend aucun mécanisme de contrôle indépendant permettant de mesurer l'engagement réel des entreprises et d'assurer une information transparente. Le Pacte mondial est donc largement en deçà d'autres codes de conduite volontaires, comme celui de la Campagne *Clean Clothes* par exemple. Une sous-enchère qui en fait avant tout une vaste opération de marketing.

Ces défauts structurels sont très difficiles à corriger, car ils ne sont pas des péchés de jeunesse, mais des choix imposés par l'industrie et son puissant lobby. Le Pacte se veut résolu-

ment «volontaire», mais sans être «un substitut à des structures de régulation». C'est justement là que le bât blesse et que la mauvaise foi pointe son nez. Car les associations patronales et les entreprises qui s'opposent à toute contrainte au sein du Pacte et renvoient le politique à ses responsabilités, sont celles-là mêmes qui font pression sur les Etats. Non seulement pour affaiblir les réglementations socio-environnementales, mais aussi pour contrecarrer, à l'ONU,

toute tentative de réguler leurs activités. Le Pacte mondial apparaît à cet égard comme un moyen détourné pour éviter tout contrôle extérieur.

Le cadre juridique s'impose

Or, et la réalité le prouve chaque jour, l'autorégulation ne suffit pas. Aujourd'hui plus que jamais, vu la concentration sans précédent du pouvoir et de la richesse dans les mains des multinationales - organisations non démocratiques - un cadre juridique s'impose à l'échelle internationale. Sans cela, on ne pourra pas relever sérieusement le défi du développement durable. Les Etats, dont la Suisse, l'ont d'ailleurs reconnu en intégrant l'idée d'une convention sur la responsabilité sociale et écologique des entreprises dans la Déclaration du

récent Sommet de Johannesburg.

C'est précisément le rôle de l'ONU de travailler à l'élaboration d'une telle convention, avant même d'offrir aux entreprises une occasion bon marché de redorer leur image en se drapant de bleu et de blanc, au risque d'ailleurs de ternir la sienne. Finalement, ce qui est en jeu avec le Pacte mondial, c'est l'intégrité de l'ONU comme garante des droits humains, son indépendance critique comme instance normative au service du bien commun. Le gouvernement suisse, en tant que nouvel Etat membre, doit en être conscient. Plutôt que d'investir dans le Pacte mondial, il devrait se mobiliser prioritairement pour une réglementation internationale contraignante des activités et des devoirs des multinationales, lutter contre toute forme de privatisation du droit et d'instrumentalisation de l'ONU au profit d'intérêts privés. ■

La Communauté de travail

La Communauté de travail, un groupe de pression fondé en 1971, s'emploie à infléchir la politique de développement pratiquée par la Suisse, dans le but de défendre les intérêts des populations défavorisées dans les pays pauvres. Elle se donne comme objectif principal de contribuer à l'avènement du développement durable, à savoir un monde plus équitable, plus pacifique et plus respectueux de l'environnement. ■

Alinghi, Piccard et la culture suisse

La collaboration internationale est la clef du succès des Suisses dans le monde. La cohabitation au sein de la Confédération est à l'origine du modèle helvétique.

Le voilier suisse *Alinghi* remporte le trophée Louis Vuitton et devient le challenger officiel de la coupe de l'America. Suisse vraiment ? Le projet est lancé et financé, sur sa fortune personnelle, par Ernesto Bertarelli, patron genevois d'*Ares Serono*. Les commanditaires associés, banquier et horloger pour l'essentiel, sont helvètes eux aussi, tout comme l'organisation. Les études mathématiques sur le comportement du bateau ont été conduites à l'École polytechnique fédérale de Lausanne et les deux voiliers construits en Suisse non loin du Léman. Par contre, L'architecte naval, Rolf Vrolijk est néerlandais, l'équipage vient de partout, mais avec un noyau dur de Néo-Zélandais et fort peu d'Helvètes.

Le 20 mars 1999, le psychiatre lausannois Bertrand Piccard boucle le premier tour du monde en ballon à bord du *Breitling Orbiter 3*. L'organisation et le financement sont helvétiques et proviennent également de l'horlogerie, mais les routeurs météo, essentiels à la réussite de l'entreprise sont belges, le coéquipier, son alter ego Brian Jones est britannique tout comme le ballon, fabriqué à Bristol en Angleterre.

Un navigateur né au bord du Léman, dans la petite ville vaudoise de St-Prex, Bernard Stamm, ancien bûcheron, est actuellement en tête de l'*Around alone*, le tour du monde à la voile en solitaire. Mais il s'est d'abord installé en Bretagne, s'est battu pour trouver

des soutiens locaux pour construire son propre bateau, chercher un commanditaire français et obtenir ensuite une reconnaissance tardive dans son pays d'origine. Un autre marin lémanique, Stève Ravussin, longtemps en tête de la dernière *Route du Rhum* sur son voilier français, a chaviré alors que tout le monde le donnait gagnant.

L'astronote suisse Claude Nicollier, né à La-Tour-de-Peilz, toujours au bord du Léman, seul européen à avoir volé quatre fois dans l'espace à bord de la navette spatiale américaine peut figurer sur cette même liste de passionnés loin d'être exhaustive. Elle pourrait être complétée par un certain nombre d'alpinistes et de marins. Ce petit coin de terre entre lac, alpes et Jura abrite une concentration sans doute unique d'aventuriers de tous poils et de coureurs d'horizons, situation au fond pas si étrange que cela.

La réussite cosmopolite

C'est que le cosmopolitisme constitue une dimension aussi importante que cachée du sentiment d'être citoyen de la Confédération, donc de la culture suisse. Depuis toujours les Helvètes ont dû partir hors de leur territoire montagneux. Les maçons-architectes du Tessin ont construit St-Pétersbourg et les

mercenaires ont servi dans toutes les armées d'Europe en se faisant parfois massacrer comme aux Tuileries. La garde suisse du Vatican est une survivance de cette épopée et la présence des entreprises suisses sur tous les continents n'en est finalement qu'un prolongement contemporain.

Le succès par la cohabitation

Contrairement aux firmes françaises ou allemandes dont les organes dirigeants sont avant tout composés de nationaux, malgré quelques exceptions dont la plus notable est celle du Gallois Lindsay Owen-Jones à la tête de *L'Oréal*, les équipes dirigeantes des grandes compagnies helvétiques sont totalement internationales. Les Suisses, sans doute en raison de la cohabitation de

Les Suisses, sans doute en raison de la cohabitation de plusieurs langues dans leur pays, savent faire travailler et intégrer des gens de partout dans leurs projets.

plusieurs langues dans leur pays, savent faire travailler et intégrer des gens de partout dans leurs projets. C'est même la plupart du temps une des conditions du succès des entreprises helvètes. Ernesto Bertarelli n'aurait pu réussir avec *Alinghi* sans l'habileté des marins des antipodes, pas plus que Bertrand Piccard n'aurait réalisé le tour du monde en ballon sans le savoir-faire britannique ou Bernard Stamm et Stève Ravussin multiplier les exploits dans la course au large sans les compétences françaises.

Ajoutons que le tissu économique de la Suisse romande est totalement orienté vers l'économie mondiale. Pour la banque genevoise, l'horlogerie jurassienne ou l'édition lausannoise, le terrain de jeu s'étend à toute la planète. Les ressources financières pour alimenter des aventures un peu étranges, mais dont on parlera en Amérique, en Nouvelle-Zélande ou en Chine, existent, même si elles ne sont pas forcément aisées à mobiliser. Il est vrai que ces hommes aux semelles de vent sont presque tous issus de la Suisse romande et des bords du Léman. Les Alémaniques sont moins présents dans les défis gratuits, mais leurs entreprises sont partout. Pour les natifs d'un petit pays entouré de montagnes, la tentation est forte de regarder très loin au-delà de l'horizon.

Il peut sembler paradoxal que des individus capables de se projeter pareillement au loin proviennent d'un pays à ce point frieux face à la construction européenne. En réalité, la majorité des citoyens suisses a toujours montré sa volonté d'ouverture, et les Romands ont parfois manifesté un enthousiasme naïf face à l'Europe. Mais notre petit pays fédéraliste et compliqué a aussi l'impression que l'Europe le corsète de ses règlements et que l'ouverture est ailleurs, plus loin, vers la baie d'Auckland. Vouloir être admiré de New-York à Sydney, c'est bien, être un peu plus solidaire des voisins, ce ne serait pas mal non plus. *ig*

Glissez mortels

Une étoile filante, la nuit baigne les montagnes, un pâturage, des forêts toutes proches. Une petite toile blanche est dressée, éclairée par un falot tempête. Les papillons s'y heurtent, s'y accrochent, éblouis par la lumière, esquisses d'ombres chinoises. A quelques pas, un vieil homme (Michel Serrault) et une fillette (Claire Bouanich) observent la danse de ces êtres nocturnes, éphémères.

Soudain, l'ombre d'un papillon de taille supérieure aux autres se profile; le papillon s'est posé sur la toile. Le vieil homme bondit: « Isabelle »!

Isabelle, une espère rare. C'est également le prénom de la mère de l'enfant.

L'itinéraire de ce couple dans les vallées montagneuses est en effet guidé par une même recherche, une même inspiration, une même douleur aussi. Oublier, effacer la frontière qui sépare les êtres appelés pourtant à s'aimer: pour le vieil homme, le fils mort trop tôt et pour l'enfant, la mère, trop jeune et trop souvent absente.

Leur quête du bonheur, ou tout au moins d'un soulagement, est ponctuée par un dialogue qui touche les aspects fondamentaux de notre vie:

l'amour, la mort, ce qui se passe là en haut. Ceci, en effleurant une sensibilité à fleur de peau, comme le passage furtif d'un papillon sur l'éta mine.

Toute œuvre doit pouvoir se résumer en quatre lignes. Ou alors, il faut la visiter intégralement. Le film *Le papillon* de Philippe Muyl se comprend par les quatre vers du poète Pierre-Charles Roy, qui s'est inspiré d'un tableau du peintre Nicolas Lancret:

«*Sous un mince cristal l'hiver conduit leurs pas; / Le précipice est sous la glace; / Telle est de vos plaisirs la légère surface: / Glissez mortels, n'appuyez pas.*»

Notre culture occidentale requiert d'exprimer de manière péremptoire, de présenter des idées et des opinions qui ne laissent pas de place aux malentendus, de condamner les demi-teintes.

Ce magnifique film (dans quelques décennies, on parlera de Michel Serrault comme on parle aujourd'hui de Louis Jouvet) remet en question la notion de «clair et distinct», apporte une valeur ajoutée aux nuances de gris, donne une force nouvelle à ce qui n'est que sous-entendu et réhabilite la pudeur de l'âme et des sentiments... Glissez mortels.

Eric Braun

Religion

L'église n'est plus au milieu du village

Le recensement fédéral de l'an 2000 est sans pitié: les églises protestante et catholique sont en perte de vitesse. Le nombre de personnes se déclarant sans religion a augmenté, tandis que les autres confessions ont continué leur progression.

La sécularisation de la société, notamment en milieu urbain, se poursuit. Si l'immigration nuance l'érosion chez les catholiques, elle est responsable de la forte croissance des musulmans. De plus, les fidèles des églises traditionnelles vieillissent sans qu'une nouvelle génération prenne leur place.

Par-delà les grandes tendances socio-démographiques, les institutions vouées à l'administration de la foi chrétienne

sont défaillantes. La désaffection des fidèles nourrit les réflexes conservateurs. La gestion de l'acquis prend le pas sur l'évangélisation. La bonne nouvelle se fait discrète; elle ne rassemble plus la communauté. La routine, les offices ordinaires ignorent la miséricorde quotidienne ou la proximité, selon le terme à la mode. Saisie par des impératifs administratifs et financiers, la religion oublierait-elle son ministère spirituel: le lien entre le divin et les individus?

Bien sûr, il n'est pas question de nouvelles croisades ou de guerres de religion. La conversion et le prosélytisme ne sont pas à l'ordre du jour. Non, il s'agit surtout de transformer l'appartenance anonyme en

une participation concrète. Il faut redonner du sens à des pratiques religieuses de plus en plus étrangères à la vie contemporaine. Alors que les églises sont trop souvent vides - des musées que l'on visite, désertés par la prière et la solidarité - les lieux fragmentés et désordonnés de l'existence appellent une présence nouvelle. Déjà à l'œuvre, parfois, mais encore trop rare. *md*

Rectificatif

Pierre Schmid est né en 1932 et non pas en 1941 comme indiqué par l'article qui lui a été consacré dans le dernier numéro de *Domaine Public*. Toutes nos excuses pour cette erreur. *DP*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)

Rédaction:
Marco Danesi (md)

Ont collaboré à ce numéro:
Eric Braun
Alex Dépraz (ad)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Albert Tille (at)

Forum:
Michel Egger

Composition et maquette:
Allegra Chapuis
Marco Danesi

Responsable administrative:
Isabelle Gavric-Chapuisat

Impression:
Ruckstuhl SA, Renens

Abonnement annuel: 100 francs
Etudiants, apprentis: 60 francs
@abonnement e-mail: 80 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9

www.domainepublic.ch